15e ANNÉE (2e SÉRIE). N° 45. 9 NOVEMBRE 1893.

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR : A. DENIS, Chanoine, ancien secrétaire général de l'Evêché de Langres. | RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT, Ancien supérieur du Grand-Séminaire de Langres.

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement est de 13 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *pour la France, l'Alsace-Lorraine, la Belgique et la Suisse, et de 15 fr. pour les autres pays; — de 8 fr. ou 10 fr. sans le Supplément, selon les pays.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le chanoine DENIS, directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

—

Q. — Quelqu'un parlait récemment devant moi de Guy de Maupassant avec le plus grand éloge, comme d'un maître en littérature. Voudriez-vous me dire — car il paraît que ses ouvrages ne peuvent être lus par une personne honnête, à plus forte raison par un prêtre — quel était son genre, son procédé littéraire? — analyser quelques-uns de ses ouvrages ; expliquer, par les causes morales, le cas pathologique qui l'a conduit à une fin aussi prématurée?

R. — C'est une histoire lamentable que celle de Guy de Maupassant, mort le 6 juillet dernier, à l'âge de quarante-trois ans, après avoir traversé le ciel des lettres comme un météore d'un incomparable éclat.

I. De tous nos écrivains contemporains, il est certainement le plus parfait au point de vue de la forme. Toute sa vie il a poursuivi le beau. Il l'a cherché dans les lettres, dans les spectacles grandioses de la nature, sur les montagnes, au plus haut des airs, avec les plus habiles aéronautes, dans les enchantements de la mer, sur son yacht *Bel Ami*, entre Saint-Raphaël, Cannes et les îles de Lérins, l'anse la plus ravissante de l'univers. Il l'a cherché ailleurs... et ne l'ayant point trouvé, il en est mort! mort d'ennui, de désespoir, de hantise obsédante, mort fou! Pauvre dévoyé! Il eût été le plus clair, le plus brillant, le plus heureux écrivain du siècle, s'il eut connu la beauté toujours ancienne et toujours nouvelle. Mais ni l'Université au collège d'Yvetot ou au lycée de Rouen, ni son maître et parrain littéraire, Gustave Flaubert, ne lui apprirent qu'il y a un Dieu souverainement bon et que ce Dieu seul peut donner le repos à notre cœur inquiet!

Il était bien doué et bien renté, intelligent, spirituel, aimant la vie et heureux d'en jouir. Rien d'abord ne fit prévoir en lui un grand écrivain. La lettre suivante, écrite à sa mère par Gustave Flaubert, le peint au vif, à l'âge de vingt ans, endormi encore, et s'abandonnant sans remords à la poésie, comme tout bon jeune homme qui rêve d'être auteur :

« Mon époque et l'existence me pèsent sur les épaules horriblement. Je suis si dégoûté de tout, et particulièrement de la littérature militante, que j'ai renoncé à publier. Il ne fait plus bon vivre pour les gens de goût. Malgré cela, il faut encourager ton fils dans le goût qu'il a pour les vers, — parce que c'est une noble passion, — parce que les lettres consolent de bien des infortunes — et parce qu'il aura peut-être du talent, qui sait? — Il n'a pas jusqu'à présent assez produit pour que je me permette de tirer son horoscope poétique, — et puis, à qui est-il permis de décider de l'avenir d'un homme?

« Je crois notre jeune garçon un peu flaneur et médiocrement âpre au travail. Je voudrais lui voir entreprendre une œuvre de longue haleine, fût-elle détestable. Ce qu'il m'a montré vaut bien ce qu'on imprime chez les *Parnassiens*. Avec le temps, il gagnera de l'originalité, une manière individuelle de voir et de sentir. Car tout est là. Pour ce qui est du résultat, du succès, qu'importe? Le principal en ce monde est de tenir son âme dans une région haute, loin des fanges bourgeoises et démocratiques. Le culte de l'Art donne de l'orgueil. On n'en a jamais trop. Telle est ma morale. »

Voilà donc l'idéal des plus grands esprits du siècle! Qu'ont-ils gagné depuis Cicéron? Rien. Avec infiniment plus de charme encore, le célèbre orateur faisait l'éloge des lettres, compagnes assidues de l'esprit élevé, à la maison, aux champs, à la ville, et consolatrices aimables de la vieillesse. Flaubert ignore totalement que dix-huit siècles chrétiens ont transformé les âmes et façonné cette société où il vit sans la comprendre, sans se demander pourquoi l'on ne jette plus aux murènes les vieux esclaves et pourquoi il n'y a plus d'esclaves.

Ayez « le culte de l'Art! » C'est le grand précepte qu'il inculque à son élève. Mais qu'est-ce que l'Art? Hélas! pour lui ce n'est pas l'expres-

sion du vrai éternel, du beau éternel, de l'immuable bonté. Ce n'est pas le reflet divin qui illumine les créatures, les cœurs, les consciences; ce n'est point la chaude et miséricordieuse lumière qui fait éclore les dévouements et qui porte les hommes à s'aimer fortement et saintement sous le regard de Dieu. Pour lui, l'Art c'est la copie servile des spectacles, des actions, des faits sensibles, copie fidèle, non du beau, mais plutôt du laid, mise en œuvre des passions viles, des mobiles dégradants; l'Art c'est l'archet qui fait vibrer avec maestria dans le cœur presque uniquement les fibres basses, les cordes honteuses, car suivant la définition de V. Hugo, l'Art, c'est la liberté.

Flaubert était un maître styliste. Son Dieu à lui, c'était sa phrase, une phrase vigoureuse, sans adjectifs qui l'alourdissent, sans assonnance ennemie de la variété, sans hiatus ni répétitions de syllabes qui coupent l'harmonie. Nul plus et mieux que lui n'a lissé, poli, ciselé ses phrases. Joseph de Maistre prétend que chacune de ses pages coûtaît à J.-J. Rousseau plus qu'une ode. Flaubert était encore plus lent, plus difficile, plus exigeant. Il écrivait rapidement, puis raturait, remplaçait, biffait de nouveau, ne laissant presque rien du premier jet. C'était un travail de manœuvre. Chaque période était sept fois révisée, abrégée, martelée, et finalement, toujours mécontent de lui-même, il lui arrivait de déchirer de colère cette pauvre page efflanquée, où l'inspiration première s'était refroidie et figée.

Son art pénible, il l'enseigna à Guy de Maupassant, lui faisant produire vers et prose, puis sabrant sans pitié ce qui était dépourvu d'originalité, mais l'encourageant aussi, lui révélant les secrets d'harmonie de la langue, ce qu'on pourrait appeler le galbe des mots, leur beauté plastique, les effets puissants qui résultent de leurs combinaisons, et en quelque sorte de leurs opérations sur le terrain, lorsqu'ils s'avancent ensemble dans un ordre parfait, appuyés l'un sur l'autre et chantant sur un rythme ferme une mélodie pure, irréprochable. Maupassant le surpassa bientôt dans cet habile maniement de la langue de Racine et de Voltaire. Car il n'en voulut point connaître d'autre. L'instrument, pensait-il, est assez beau, il renferme assez de ressources pour qu'on lui fasse exprimer tous les sentiments, toutes les pensées, toutes les émotions de la vie. Ce sont les impuissants qui risquent des mots nouveaux, cherchent d'autres procédés palliatifs de leur vanité et de leur stérilité. Lui, il fit parler la langue antique avec une souplesse, une force, une délicatesse, une perfection que personne n'a surpassée. Les mots frappent juste, au moment voulu; ils sonnent clair, comme une pierre de bon aloi; ils arrivent, se disposent en ordre de plaisir ou en ordre de bataille, suivant une impeccable précision. Quel dommage que la pensée soit désordonnée et ravalée, et que ces pages superbes, aux attitudes provocantes, ressemblent exactement à de belles statues de marbre nues, impudiques, d'une impudicité voulue!

Cependant, si l'on s'en rapporte à Zola, « on ne croyait pas que Guy de Maupassant pût avoir du talent, quand éclata *Boule de Suif*, ce chef-d'œuvre, cette œuvre parfaite de tendresse, d'ironie et de vaillance. Du premier coup il donnait l'œuvre décisive, il se classait parmi les maîtres. Ensuite il voulut élargir son cadre, pour répondre à ceux qui le spécialisaient, en l'enfermant dans la *Nouvelle;* et avec cette énergie tranquille, cette aisance de belle santé qui le caractérisait, il écrivit des romans superbes, où toutes les qualités du conteur se retrouvaient comme agrandies, affirmées par la passion de la vie. Le souffle lui était venu, le grand souffle humain qui fait les œuvres passionnantes et vivantes. Depuis *Une vie*, jusqu'à *Notre cœur*, en passant par *Bel Ami*, par la *Maison Tellier* et *Fort comme la mort*, c'est toujours la même vision forte et simple de l'existence, une analyse impeccable, une façon tranquille de tout dire, une sorte de franchise saine et généreuse qui conquiert tous les cœurs. Et je veux même faire une place à part à *Pierre et Jean* qui est, selon moi, la merveille, le joyau rare, l'œuvre de vérité et de grandeur qui ne peut être dépassée. »

Faisons la part de l'exagération qui était de mise, puisque Zola prononçait ces paroles, le 8 juillet dernier, sur la tombe du malheureux romancier. Il est certain que Maupassant avait une prose forte et claire, unique parmi les écrivains de son genre. Ajoutons qu'il ne travaillait point, lui, dans un but de mercantilisme ni même de gloriole humaine. Il était riche et méprisait les lauriers, les succès bruyants, les hommes. Où Zola toutefois commet une erreur radicale, c'est quand il affirme que les livres de Maupassant respirent la *santé*.

Outre qu'ils sont du dernier malsain, l'on y peut rencontrer et l'on y rencontre de l'exaltation, de la fièvre, des transports nerveux, une excitation inquiète; mais cela n'est pas plus de la santé que les contorsions des fous ne révèlent de l'équilibre. La santé est tranquille, comme la force. Nulle part Maupassant n'est calme, sauf dans ses tout premiers ouvrages.

« L'homme qui a jeté ces pages troublantes sur le papier, disait un de nos plus grands aliénistes en parlant du *Horla*, sur lequel nous reviendrons, était évidemment lui-même un halluciné; il portait en lui le germe de la folie... Dès ce jour-là on pouvait pressentir que la raison de Maupassant sombrerait, comme celle de son héros. »

Qui sait si, pour fouetter encore son imagination et son génie, non content du modeste café si cher à Voltaire, il n'usa pas de morphine, d'éther, de thébaïne, de haschisch, de cocaïne, de tous ces excitants qui vous usent rapidement, de ces poisons modernes qui, par l'ivresse qu'ils produisent, les fantômes qu'ils font naître, les visions romanesques qu'ils évoquent, ont tenté un si grand

nombre de littérateurs? Il serait intéressant, dit un écrivain, de rechercher si certaines *écoles* de littérature de l'avenir ne seraient pas tout bonnement des écoles de haschisch...

II. Examinons rapidement, car les sujets sont répugnants, quelques-uns de ses ouvrages, ceux qui ont eu le plus de vogue.

1. C'est d'abord *Notre Cœur,* l'histoire d'une liaison coupable, où l'un, — André Mariolle, — aime beaucoup; tandis que l'autre, — Mme de Burne, — demeure bientôt supérieurement indifférente, parce que tout « s'efface, disparaît, s'éteint. » — « Car nous oublions, dit-elle, oh! nous oublions, comme l'air oublie les paroles. »

Mme de Burne analyse d'ailleurs fort bien son état d'âme : « Nous regardons tout à travers le sentiment qui a toutes sortes de formes, de manifestations, de nuances. Le sentiment est quelque chose qui nous appartient, que vous ne comprenez pas bien, vous autres, car il vous obscurcit, tandis qu'il nous éclaire. Oh! je sens que cela est bien vague pour vous, tant pis! Enfin si un homme nous aime et nous est agréable, car il est indispensable que nous nous sentions aimées pour devenir capables de cet effort-là, et si cet homme est un être supérieur, il peut, en s'en donnant la peine, nous faire tout sentir, tout entrevoir, tout pénétrer, mais tout, et nous communiquer, par moments, par morceaux, toute son intelligence...

« Nous sommes intuitives et illuminables, mais changeantes et impressionnables, modifiables par tout ce qui nous entoure. Si vous saviez combien je traverse d'états d'esprit, qui font de moi des femmes si différentes selon le temps, ma santé, ce que j'ai lu, ce qu'on m'a dit! »

Une telle nature, soutenue par de fortes convictions, deviendrait bonne, dévouée, héroïque dans le devoir et la famille. Avec les directeurs *spirituels* qui professent que la morale mondaine a, pour terme unique, la jouissance, elle tombe bientôt de la dernière des chutes. Le désenchantement ne se fait point attendre, elle est bientôt lasse du désordre, et André Mariolle caractérise la situation par ces mots saisissants : « Les rendez-vous d'Auteuil ressemblaient pour elle à des douches d'hiver. » Il souffre vivement de cette indifférence qui n'est pourtant ni de la haine ni du dédain, mais seulement l'affaire du temps, la fatalité des choses humaines, et il s'en ouvre à un écrivain de ses amis, Lamarthe. Celui-ci se répand alors en considérations amères :

« Non, dit-il, ce ne sont pas des femmes. Les plus honnêtes d'entre elles sont des rosses inconscientes. Elles grisent, mais en exaspérant les nerfs, car elles sont frelatées... En vérité, ce sont des monstres. — Alors, répond vivement André, pourquoi passez-vous la moitié de votre vie dans leurs jupes? — Pourquoi? Pourquoi? Parce que cela m'intéresse, parbleu! Et puis... et puis... allez-vous défendre aux médecins d'entrer dans les hôpitaux regarder des maladies? C'est ma clinique à moi, ces femmes-là! Au fond, je ne suis guère plus un homme qu'elles ne sont des femmes. Quand je me suis à peu près attaché à l'une d'elles, je m'amuse à découvrir et à examiner tout ce qui m'en détache, avec une curiosité de chimiste qui s'empoisonne pour expérimenter des venins... Je joue leur jeu aussi bien qu'elles, mieux qu'elles, peut-être, et cela me sert pour mes livres, tandis que ça ne leur sert à rien, à elles, ce qu'elles font. Sont-elles bêtes! Toutes des ratées, de délicieuses ratées qui n'arrivent, quand elles sont sensibles à leur manière, qu'à crever de chagrin en vieillissant. »

Quel cynisme! quel mépris de soi, des autres, des femmes, de la société! Quel monde! Ce qui domine, c'est encore, — plus puissant que la jouissance, — un effroyable égoïsme, tout cru. Qu'on ne l'oublie pas, si l'on veut connaître la classe bourgeoise, — car Maupassant n'écrit pas pour le peuple, — si l'on veut se faire une idée de l'ulcère ignominieuse qui nous ronge, des progrès du mal social, de l'abaissement des classes dirigeantes, ces livres sont leurs seuls aliments, et pour qu'ils soient lus, il faut que les portraits qu'ils tracent soient vrais.

Inutile d'ajouter que Mariolle se console avec la première servante d'auberge venue, ce qui ne l'empêche pas de revenir à l'autre, à son vomissement. La conclusion, c'est que le cœur ne conclut jamais. Aussi bien, comment conclurait-il au bien fixe, au devoir immuable, ce cœur mobile fait de fragilités encouragées? Quelles terres atteindrait-il, ce ballon sans lest? A quels rivages pourrait-il aborder, ce navire sans mâture et sans boussole?

2. Passons à *Bel Ami,* celui des romans de Maupassant qui compte le plus grand nombre d'éditions, et indiquons-en les rapides données. Ce sera déjà bien assez scabreux. Un jeune homme sans talent et sans le sou, Duroy, en un jour de misère noire, rencontre un ancien camarade, Charles Forestier, un journaliste, qui le fait entrer à son journal, la *Vie française.* Incapable d'écrire deux lignes sensées, Duroy confie son embarras à cet ami qui l'adresse à Mme Forestier, sa femme. Celle-ci, femme de tête, bâcle un article qui fait sensation, si bien que le jeune homme se croit quelqu'un. Doué d'un pouvoir irrésistible sur les femmes, — de là son surnom de Bel-Ami, — celles-ci lui concilient l'estime publique et le mettent, lui, pauvre fruit sec, sur le chemin de la fortune. Forestier meurt poitrinaire à Cannes; alors il épouse civilement sa veuve, prend une influence considérable à la *Vie française,* tombe les ministres et peut usurper la devise de Fouquet : *Quo non ascendam!*

Il y a des profils de journalistes et d'hommes politiques bien croqués. Plutôt des esquisses que des portraits. Un vieux poète, Norbert de Varennes, jette à travers ce concert écœurant d'ambitions, d'appétit et de bestialité, une petite note mélancolique, qui est bien la note habituelle de l'auteur : « La mort, je la vois de si près, que j'ai

souvent envie d'étendre les bras pour la repousser. Elle couvre la terre et emplit l'espace. Je la découvre partout. Les petites bêtes écrasées sur les routes, les feuilles qui tombent, le poil blanc aperçu dans la barbe d'un ami, me ravagent le cœur et me crient : La voilà ! Elle me gâte tout ce que je fais, tout ce que je vois... Et jamais un être ne revient, jamais !... On garde les moules des statues, les empreintes qui refont toujours des objets pareils, mais mon corps, mon visage, mes pensées, mes désirs ne reparaîtront jamais ! »

Ces pensées moroses n'arrêtent point Duroy, qui veut arriver. D'abord il s'appellera désormais du Roy, pour se donner du prestige. Mais ce qu'il préfère encore à la gloire, c'est l'argent. Le propriétaire de la *Vie française*, le banquier Walter, est colossalement riche. Duroy déshonore Mme Walter, fait surprendre sa femme en flagrant délit avec un ministre et divorce. Là ne se bornent point ses calculs. Il entend obtenir pour épouse la fille de M. Walter, Suzanne ; et pour forcer la main au banquier, il enlève la jeune fille. Le directeur du journal trouvant que cet homme est vraiment fort et qu'il servira ses intérêts mieux que personne, étant donné ses succès de poignet et d'audace, finit par consentir, et le mariage se célèbre à la Madeleine.

« Georges reprit le bras de Suzanne pour retraverser l'église.

« Elle était pleine de monde, car chacun avait regagné sa place afin de les voir passer ensemble. Il allait lentement, d'un pas calme, la tête haute, les yeux fixés sur la grande baie ensoleillée de la porte. Il sentait sur sa peau courir de légers frissons, ces frissons froids que donnent les immenses bonheurs. Il ne voyait personne, il ne pensait qu'à lui.

« Lorsqu'il parvint sur le seuil, il aperçut la foule amassée, une foule noire, bruissante, venue là pour lui, pour Georges du Roy. Le peuple de Paris le contemplait et l'enviait.

« Puis relevant les yeux, il découvrit là bas, derrière la place de la Concorde, la Chambre des députés. Et il lui sembla qu'il allait faire un bond du portique de la Madeleine au portique du Palais Bourbon... »

Telle est, en ces quelques lignes, toute la morale de ce livre nauséabond. Si vous tenez à parvenir, imitez Bel Ami, courtisez les femmes, et surtout courtisez l'argent. Marchez sur toute délicatesse, toute honnêteté, toute pudeur. Que nous sommes loin même des romans les plus dépravés d'il y a trente ans ! Alors c'était encore la passion, une passion criminelle, mais désintéressée, qui parlait, qui agissait avec quelque sincérité. Maintenant, la passion même, toute vautrée qu'elle est, est disciplinée par l'argent et demeure froidement soumise au calcul scélérat.

III. Sortons, avec le dégoût profond qu'ils méritent, de ces livres putrides. Quand on les quitte, après les avoir lus par devoir professionnel, on éprouve la même jouissance que lorsqu'on passe d'un vallon insalubre, aux odeurs pestilentielles, sur des hauteurs embaumées du parfum des plantes saines et longuement ensoleillées. On respire enfin. Mais l'on ne peut se défendre de soulever cette inexorable question : « Comment peut-on descendre si bas ? Comment se plaire en de tels milieux, à de pareils tableaux, à ces scènes orgiaques ? » Pour Guy de Maupassant, la réponse est facile. La foi lui a manqué, un maître éclairé, de vastes horizons. Il était fait pour les purs sommets où se jouent les brises divines, il n'a pas su les gravir, et il est tombé dans les crevasses et les marais. Il était avide cependant de connaître des plages nouvelles, des cieux nouveaux, il les a cherchés, mais sur terre.

1. Que de fois, pour jouir d'émotions, de sensations extraordinaires, il s'est élancé en ballon avec Jovis, sur le *Horla*, à dix mille pieds de terre, ou sur son yacht *Bel Ami*, à travers les eaux bleues et songeuses de la Méditerranée. Il jouit de ces ascensions téméraires, de ces excursions folles, et il les peint dans un style d'un naturel splendide :

— Regardez, crie Jovis avec enthousiasme, est-ce beau, mes enfants ?

« Une rumeur immense monte vers nous, une rumeur faite de mille bruits, de toute la vie des rues, du roulement des voitures sur les pavés, des hennissements des chevaux, du claquement des fouets, des voix humaines, du ronflement des trains. Dominant tout, proches ou lointains, suraiguës ou graves, les sifflets des locomotives semblent déchirer l'air, tant ils sont vibrants et clairs.

« Voici maintenant la plaine autour de la ville, les plaines vertes que coupent les routes blanches, droites, croisées en tout sens, innombrables. Mais tout à coup les détails de la terre si nets, se troublent un peu, comme si on les eût doucement effacés, puis s'embrument derrière une fumée presque imperceptible, puis se confondent tout à fait brouillés, presque disparus. Nous pénétrons dans les nuages. »

Après avoir décrit la course du *Horla* à travers une ouate vaporeuse, à travers une fumée de lait, à travers une buée d'argent, puis « au-dessous d'un chaos illuminé de nuages qui ont l'air de neiges, » il ajoute :

« Elles se déroulent, ces neiges d'un insoutenable éclat, dans tous les sens, au-dessous de nous. Il y en a des plaines, des sommets, des pics, des vallons. Les formes de cet univers nouveau, de ce pays féerique qu'on ne peut voit que du ciel, sont inconnues sur la terre. On aperçoit des provinces de clochetons, de flèches, de tours de cristal, des océans de vagues roulées, soulevées, immobiles et furieuses, dont l'écume luisante aveugle les yeux, des précipices violets creusés par les nuages plus bas, et des montagnes invraisemblables dressant dans l'espace infini leurs croupes monstrueuses, d'une clarté affolante.

« Mais soudain, près de nous — près ou loin, on

ne saurait le dire au juste, car on n'a pas la notion des distances, — apparaît dans l'air limpide une tache transparente, énorme, ronde, qui flotte, qui monte, un ballon, un autre ballon, avec sa nacelle, son drapeau, ses voyageurs. Je lève un bras, et je vois un des passagers de cette apparition qui lève un bras. On distingue les nuages, on distingue l'horizon démesuré à travers cette ombre fantastique comme si elle n'existait pas, et autour d'elle se dessine un large arc-en-ciel qui l'enferme complètement dans une couronne lumineuse et multicolore.

« Plus réel que le vaisseau-fantôme des navigateurs, ce ballon-fantôme nous accompagne à travers l'espace, au-dessus du désert illimité des nuages; ceint d'une auréole éclatante, il semble nous montrer, au milieu du ciel inexploré, l'apothéose des voyageurs de l'air.

« On nomme ce phénomène bien connu « l'au-« réole des aéronautes. »

Cette page est admirable en tout point, elle est palpitante et déborde de clarté. Une clarté lui manque pourtant, celle qui vient de plus haut que les plaines bleues de l'air, du Créateur de ce ciel éclatant, de ces merveilles si bien décrites de Dieu, que l'auteur n'a pas vu. Aussi demeure-t-il triste, inassouvi et mécontent, possédé du tourment de l'inconnu, du tourment de l'infini.

2. Cette pensée ne le quitte plus, elle l'accompagne et le poursuit partout comme un autre vaisseau-fantôme. Elle s'assied à son chevet, et il la retrouve à son réveil après un sommeil agité. Si les vagues de la mer pouvaient lui révéler l'inconnu qu'il cherche, lui apprendre d'autres sensations, une science d'autres choses ignorées du vulgaire? — Alors il se lève, endosse le veston de mer en peau de bête, se coiffe d'une chaude casquette et le voilà sur son yacht coquet, *Bel Ami*. « Pour sortir du port, il nous fallait louvoyer entre les tartanes et les goëlettes ensommeillées. Nous allions d'un quai à l'autre doucement, traînant notre canot court et rond qui nous suivait, comme un petit à peine sorti de l'œuf suit un cygne.

« Dès que nous fûmes dans la passe, entre la jetée et le fort carré, le yacht plus ardent accéléra sa marche et sembla s'animer comme si une gaieté fut entrée en lui. Il dansait sur les vagues légères, innombrables et basses, sillons mouvants d'une plaine illimitée. Il sentait la vie de la mer en sortant de l'eau morte du port. »

Cette gaieté de son navire ne se communique pas à son cœur. Les idées noires viennent l'assaillir comme un essaim de frelons. Au lieu de jouir de l'air pur, des brises calmes et salées, de l'horizon circulaire où il aperçoit Antibes et Nice qui se lèvent de la côte, les îles qui surgissent de la mer dans leur fraîche toilette du matin, le littoral ravissant, l'Esterel et ses montagnes roses qui font leurs prières du matin, et par dessus, enveloppant toutes ces grandeurs et toutes ces beautés, le ciel lumineux et coloré qui chante la gloire de Dieu, lui, il se promène sur le pont, rêveur, insensible, portant dans son âme une tristesse infinie. Brusquement il redescend dans le salon et écrit :

« Heureux ceux que satisfait la vie, ceux qui s'amusent, ceux qui sont contents!

« Il est des gens qui aiment tout, que tout enchante. Ils aiment le soleil et la pluie, la neige et le brouillard, les fêtes et le calme de leur logis, tout ce qu'ils voient, tout ce qu'ils font, tout ce qu'ils disent, tout ce qu'ils entendent.

« Ceux-ci mènent une existence douce, tranquille et satisfaite, au milieu de leurs rejetons. Ceux-là ont une existence agitée de plaisirs et de distractions.

« Ils ne s'ennuient ni les uns ni les autres... »

Mais lui, tout l'ennuie, tout lui pèse, et il ne comprend pas ceux que n'accable point « cet inexorable ennui qui fait le fond de la vie humaine, » suivant Bossuet. « Vraiment, personne n'a donc éprouvé la haine du visage humain toujours pareil, la haine des animaux qui semblent des mécaniques vivantes avec leurs instincts invariables, transmis, dans leur semence, du premier de leur race au dernier, la haine des paysages éternellement semblables et la haine des plaisirs jamais renouvelés? »

On lui dit de se consoler dans l'amour de la science et des arts. Mais les arts ne sont que de pâles copies et non des créations. Les sciences? « Tout le progrès de notre effort cérébral consiste à constater des faits matériels au moyen d'instruments ridiculement imparfaits... Tous les vingt ans un pauvre chercheur qui meurt à la peine découvre que l'air contient un gaz encore inconnu; qu'on dégage une force impondérable, inexplicable et inqualifiable en frottant de la cire sur du drap; que parmi les innombrables étoiles ignorées, il s'en trouve une qu'on n'avait pas encore signalée dans le voisinage d'une autre, vue et baptisée depuis longtemps. Qu'importe?

« Nos maladies viennent des microbes? fort bien. Mais d'où viennent ces microbes? Et les maladies de ces invisibles eux-mêmes? Et les soleils, d'où viennent-ils?

« Nous ne savons rien, nous ne voyons rien, nous ne pouvons rien, nous ne devinons rien, nous n'imaginons rien, nous sommes enfermés, emprisonnés en nous! Et des gens s'émerveillent du génie humain! »

Et quand la nuit est venue, les mêmes raisonnements amers l'obsèdent. « Soudain quelque chose grinça. » Ce n'était point le bruit d'une poulie dans la mâture ni quelque autre son extérieur. « J'écoutai, attendant, et je l'entendis encore, ce bruit qui semblait sorti de moi-même, arraché de mes nerfs, ou plutôt qui résonnait en moi comme un appel intime, profond et désolé! Oui, c'était une voix cruelle, une voix connue, attendue, et qui me désespérait... la voix qui crie sans fin dans notre âme et qui nous reproche, d'une façon continue, obscurément et douloureusement,

torturante, harcelante, inconnue, inapaisable, inoubliable, féroce, qui nous reproche tout ce que nous avons fait, et, en même temps, tout ce que nous n'avons pas fait, la voix des vagues remords, des regrets sans retour, des jours finis... la maigre petite voix qui crie l'avortement de la vie, l'inutilité de l'effort, l'impuissance de l'esprit et la faiblesse de la chair ! » *(Sur l'eau)*.

Qu'il dut souffrir, cet homme, avec ses aspirations vers l'infini, ses coups d'ailes vers le ciel, les rayons supérieurs qui le frappaient d'en haut, tout cela rabattu soudain en pleine boue, sans qu'il puisse jamais les comprimer, les noyer, les éteindre !

3. Ce mystère de l'Invisible qui l'assaille, paraît surtout dans le *Horla*, une Nouvelle effrayante, incompréhensible, hallucinée. Comme il est en proie à ses idées mornes, il monte dans sa chambre et se couche : « Je dors, écrit-il, longtemps, deux ou trois heures, puis un rêve — non — un cauchemar m'étreint. Je sens bien que je suis couché et que je dors... je le sens et je le sais... et je sens aussi que quelqu'un s'approche de moi, me regarde, me palpe, monte sur mon lit, s'agenouille sur ma poitrine, me prend le cou et serre... serre... de toute sa force, pour m'étrangler...

« Et soudain je m'éveille, affolé, couvert de sueur. J'allume une bougie. Je suis seul. »

Un jour il fait un voyage au mont Saint-Michel, « ce gigantesque bijou de granit, aussi léger qu'une dentelle, couvert de tours, de sveltes clochetons où montent des escaliers tordus, et qui lancent dans le ciel bleu des jours, dans le ciel noir des nuits, leurs têtes bizarres, hérissées de chimères, de diables, de bêtes fantastiques, de fleurs monstrueuses et reliées, l'une à l'autre, par de fines arches ouvragées. » Un moine lui raconte des légendes d'êtres fantastiques, et comme l'écrivain fait un geste de doute : « Est-ce que nous voyons la cent millième partie de ce qui existe ? ajoute le religieux. — « Ce qu'il disait là, je l'avais pensé souvent. »

A son réveil, un autre jour, chez lui, la carafe qui avait été remplie d'eau, le soir, est vide. Le même phénomène se renouvelle plusieurs fois. Cela le trouble profondément. De plus, un médecin de l'école de Nancy magnétise une dame, sa cousine, et lui dit : « Vous vous lèverez demain à huit heures, puis vous irez trouver à son hôtel votre cousin, et vous le supplierez de vous prêter cinq mille francs que votre mari vous demande et qu'il vous réclamera à son prochain voyage. » Elle s'exécute ponctuellement. Cela le jette dans des perplexités cruelles, mais lui fait comprendre son état : « Je suis perdu ! dit-il. Quelqu'un possède ainsi mon âme et la gouverne ! Quelqu'un veut pour moi, ordonne tous mes actes, tous mes mouvements, toutes mes pensées... Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! Est-il un Dieu ? S'il en est un, délivrez-moi, sauvez-moi, secourez-moi ! Pardon ! pitié ! grâce ! sauvez-moi ! oh ! quelle souffrance ! quelle torture ! quelle horreur ! »

Une autre fois, une page se soulève toute seule. Donc les Invisibles existent. Pourquoi pas ? — « Pourquoi pas d'autres éléments que le feu, l'air, la terre et l'eau ? — Ils sont quatre, rien que quatre, ces pères nourriciers des êtres ! Quelle pitié ! Pourquoi ne sont-ils pas quarante, quatre cents, quatre mille ? Comme tout est pauvre, mesquin, misérable ! » — Il rêve un papillon immense, grand comme cent univers. « Je le vois... il va d'étoile en étoile, les rafraîchissant et les embaumant au souffle harmonieux et léger de sa course !... Et les peuples de là haut, le regardent passer, extasiés et ravis !... Qu'ai-je donc ? C'est lui, lui le *Horla*, qui me hante, qui me fait penser ces folies ! Il est en moi, il devient mon âme. Je le tuerai ! »

Et pour le faire périr, il l'enferme dans sa chambre et brûle sa maison.

Mais l'a-t-il tué, fait périr dans les flammes ?

Pourtant, « s'il n'était pas mort !... Non..., non..., sans aucun doute, il n'est pas mort... Alors..., alors..., il va donc falloir que je me tue, moi ! »

Ainsi se termine le récit étrange de ce drame poignant d'un cerveau malade. Quand il fut publié, personne ne le comprit ; mais comme il paraît clair aujourd'hui ! A la recherche de l'inconnu qui se dérobera toujours, Guy de Maupassant a écarté Dieu, ses prescriptions, toutes les religions qu'il déclare « stupides, » et il a échoué dans l'occultisme. Les mystères de l'air, les émotions de la mer n'ont plus de saveur pour lui, toute jouissance éprouvée est d'autant plus rapidement émoussée qu'elle est plus aiguë. Alors il s'est plongé dans les vieilles sciences maudites du mesmérisme, du magnétisme, du spiritisme, et il est tombé en la possession du *Horla*. Tout ce travail d'agité réclamait pour se soutenir des excitants violents, il les a dû employer, surtout l'éther dont il nous raconte les délicieux effets d'ivresse. Et alors ce *Horla* qui l'a saisi, étreint, pris à la gorge et étouffé, c'est la folie !

La science qui l'avait perdu n'a pas su le sauver. Il avait conscience, disait un médecin, qu'un vide s'était produit dans son cerveau : « Où sont mes idées, demande-t-il à tout instant. Et il les cherche, les cherche longtemps, puis il croit les retrouver sous la forme de papillons aux formes et aux couleurs variées. Il y a des papillons noirs pour la tristesse, des papillons d'or pour la gloire, des papillons roses pour la gaîté, tout un essaim de bestioles charmantes et légères dont la teinte correspond aux divers états d'âme du malade. » Voilà bien le papillon de *Horla*.

N'est-ce pas aussi le châtiment dont Dieu frappe parfois ceux qui ont le plus abusé de ses dons, le châtiment des savants, des puissants, des orgueilleux, celui de Nabuchodonosor ? N'est-il pas juste que Dieu foudroie les génies rebelles qui l'ont vu de plus près et qui ont refusé de l'adorer ? C'est ainsi qu'il précipita Lucifer dans la folie éternelle de l'enfer. Aujourd'hui même, à l'heure où nous écrivons, un philosophe allemand des plus célèbres, Frédéric Nietzoche, paraît être l'objet d'une

semblable et terrifiante expiation. L'on peut résumer toute sa philosophie en ces deux détestables principes : « Rien n'est vrai, tout est permis. Vérité, morale, bien, Dieu, sont des mots qui cessent d'avoir aucune signification. » Il professait à l'Université de Bâle quand la maladie du siècle, la névrose, l'a secoué et terrassé. Il quitta sa chaire il y a dix ans, et se mit à voyager, pour calmer ses nerfs, abusant de chloral et de bromure. En 1889, les accès augmentant, il fallut l'enfermer dans une maison de santé, comme Guy de Maupassant. Il en est sorti après quatre ans, et maintenant il habite Naumbourg avec sa mère, assis tout le jour dans un grand fauteuil auprès d'elle, grelottant, pleurant, se laissant conduire comme un enfant, et ayant perdu toute intelligence. De temps en temps toutefois une lueur traverse son esprit, il sent vaguement l'écroulement de sa pensée, de son corps, de tout son être, il s'accroche alors désespérément à sa mère en bégayant : « Mère, je suis bête ! » (Ich bin dùmin). — « Mais, mon fils, lui dit-elle, tu es célèbre, les plus grands de la terre lisent tes livres ! » — Et il reprend sa plaintive mélopée : « Mère, je suis bête ! » Un jour la lueur se fit plus vive et il s'écria en sanglotant : « Mère, je n'ai rien compris, et ils ne peuvent pas me comprendre ! »

Quel spectacle à fendre l'âme ! « Je suis bête ! » Tel est ici-bas le dernier mot de la science impie, révoltée, mot que rediront pendant toute l'éternité les pauvres orgueilleux, ceux que Tertullien appelle les sots éternels. Guy de Maupassant l'a dit vingt fois sous une autre forme : « Nous ne savons rien, nous ne voyons rien, nous ne pouvons rien ! » *Ich bin dùmin.*

« La triste fin de l'auteur, écrit dans l'*Univers* M. Eugène Tavernier, est en quelque sorte le jugement de ses écrits. Des dons très remarquables, un style pur et vigoureux, du courage, un grand amour de son art, voilà sans doute les éléments d'une œuvre maîtresse. Appliqués à observer la vie ils ont donné pour résultat la bestialité, le grotesque et le néant... Une fois il est arrivé jusqu'à une certaine conception du sacrifice, mais sans essayer d'en déduire le sens ; puis il est retombé, employant de nouveau à décrire d'ineptes misères son beau style clair, sobre, harmonieux et fort. Il a respecté, il a honoré la langue française ; c'est quelque chose, surtout de notre temps. Ce n'est pas assez pour l'écrivain qui a reçu largement les dons de Dieu, de ce Dieu dont la langue française parle avec splendeur. »

A peine si quelques amis ont assisté à son service à l'église Saint-Pierre de Chaillot ; et au cimetière, rapporte le chroniqueur, « le groupe s'est encore éclairci. » C'est à cela qu'aboutissent tant de peines pour analyser des idées, alambiquer des sentiments et maçonner proprement des phrases ! Les malheureux ! combien ils souffrent pour se damner ! Si au moins avec eux ils ne damnaient pas des légions d'âmes !

Q. — Vous avez parlé, il y a quelque temps, des Etudes de M. l'abbé Kannengieser sur l'Eglise d'Allemagne et ses luttes. *(Catholiques allemands, Le réveil d'un peuple).* La plupart des feuilles périodiques en ont fait autant. A cette occasion, on a comparé la conduite des catholiques français à celle des allemands, et généralement on s'est montré sévère pour les premiers. S'ils avaient imité la résistance énergique de ceux d'Outre-Rhin, dit-on, ils ne seraient pas aujourd'hui opprimés comme ils le sont. — Votre opinion là-dessus, s'il vous plait ?

R. — Maintes fois déjà l'*Ami du clergé* a parlé des affaires ecclésiastiques d'Allemagne. Non seulement il a étudié, lors de leur apparition, les ouvrages de M. l'abbé Kannengieser, mais, dans des articles remarquables de précision, un de ses collaborateurs, bien au courant des choses d'Outre-Rhin, a donné une histoire exacte du Kulturkampf [1]. Cependant, pour vous satisfaire, nous revenons à ce sujet, et nous cherchons la réponse aux quatre questions suivantes :

1° Le catholicisme a-t-il été soumis, en Allemagne, aux mêmes persécutions qu'en France et dans les mêmes conditions ? 2° Est-il sorti victorieux de cette épreuve ? 3° Par quels moyens ? 4° L'emploi de ces moyens est-il possible en France ?

I. Il y a de très grandes ressemblances entre le Kulturkampf allemand et la persécution dont l'Eglise de France est l'objet depuis tantôt vingt ans. Jusqu'ici, en effet, nos francs-maçons ont porté atteinte aux droits de l'Eglise sur trois points principaux. *a)* Les *Ordres religieux* : dissolution de ceux qui n'étaient pas autorisés, spoliation des autres au moyen des lois fiscales. — *b*) Les *Ecoles :* laïcisation de l'enseignement, la religion et le prêtre mis de côté ; laïcisation du personnel enseignant, les fonctions d'instituteur public interdites aux membres de toutes congrégations. — *c*) La *discipline et les Immunités ecclésiastiques ;* appels d'abus contre les évêques, suppressions de traitements, loi militaire, mainmise plus ou moins déguisée sur le temporel des fabriques, et, en fait sinon en droit, ingérence de l'Etat dans les nominations ou changements des curés, et, partant, entrave indirecte à l'exercice des fonctions ecclésiastiques. — Or, nous retrouvons en Allemagne les mêmes mesures à peu près ou leur équivalent.

a) Les *Ordres religieux*. Les Jésuites, expulsés de Suisse par les radicaux, s'étaient fixés, vers 1850, dans les provinces rhénanes, avec l'autorisation du gouvernement prussien. Leurs couvents furent bientôt florissants, ils donnèrent aux peuples des villes et des campagnes des missions fructueuses et qui furent le signal d'une rénovation religieuse. Pour atteindre le monde savant, ils avaient leur institut de *Maria-Laach* d'où sont

[1] Cf. l'*Ami du Clergé*, 14 janvier et 11 février 1892. — A remarquer aussi, même année (numéro du 31 mars), l'histoire des *Troubles de Cologne*, c'est-à-dire de la persécution dont fut victime, en 1837, l'archevêque Clément-Auguste de Droste-Vischering.

sortis tant d'ouvrages de premier ordre. Ils étaient naturellement tout désignés aux premiers coups des persécuteurs. Dès 1869, l'assemblée générale du *Protestantesverein* demandait leur expulsion. La question fut posée au Reichstag le 15 mai 1872. On la discuta lestement, en écoutant à peine les orateurs catholiques, et, le 17 juin, 183 voix contre 101 adoptaient la loi suivante : « ART. 1er. La Compagnie de Jésus et les Congrégations similaires (Rédemptoristes, Lazaristes, Pères du Saint-Esprit) sont exclues du territoire de l'empire. — ART. 2. Elles ne pourront créer aucun établissement nouveau et leurs Maisons existantes devront être dissoutes dans un délai qui ne pourra pas dépasser six mois. — ART. 3. Les membres de la Compagnie de Jésus et des Congrégations similaires pourront être expulsés s'ils sont étrangers et, s'ils sont allemands, la police pourra leur interdire ou leur prescrire le séjour dans un endroit déterminé. » Comme on le voit, c'est aussi raide que nos décrets. Quant à notre loi fiscale, elle n'est rien à côté de la loi du 31 mai 1875, d'après laquelle « les biens des congrégations religieuses sont remis à la garde et administration de l'Etat. »

b) Les *Ecoles*. Dans son règlement général des Ecoles, le roi Frédéric II, qui était incrédule mais intelligent, avait placé la religion comme base de l'éducation. D'après ce règlement, toutes les classes doivent commencer et se terminer par la prière ; deux heures par jour au moins sur six sont consacrées à l'étude de la religion. L'instituteur est placé sous la surveillance du ministre du culte, qui doit inspecter l'école au moins deux fois par semaine et chaque mois réunir les instituteurs de son district pour leur faire ses observations et leur tracer le programme d'études du mois suivant. Et qu'on ne croie pas que les catholiques étaient exclus des avantages de cette loi. Frédéric dit formellement qu'en *Silésie* (c'était la seule province catholique du royaume) la doctrine religieuse enseignée sera fixée par l'évêque et que les curés seront, comme ailleurs les ministres protestants, *inspecteurs-nés* de l'école et de l'instituteur.

Ces sages prescriptions furent longtemps observées. En 1850, un article de la nouvelle constitution enleva au clergé le droit *exclusif* d'inspection, mais rien ne fut changé dans la pratique. Les promoteurs du Kulturpampf virent bien qu'il leur fallait, pour réussir, déchristianiser les écoles. Mais ils n'osèrent affirmer brutalement, comme en France, le principe de l'éducation athée. Ils se contentèrent de mettre le clergé à la porte de l'école et, pour cela, le ministre de Falk proposait au Landtag prussien, en décembre 1872, la loi suivante : « Il appartient à l'Etat de surveiller tous les établissements d'instruction publics ou privés; par conséquent tous ceux qui sont chargés de cette surveillance agissent au nom de l'Etat. *La nomination de tous les inspecteurs appartient à l'Etat seul et les fonctions sont révocables à volonté.* » Comme hypocrisie, la rédaction du projet de loi ne laissait rien à désirer. On ne touchait pas au caractère religieux de l'enseignement. Bien plus, les ministres du culte n'étaient pas exclus des fonctions d'inspecteurs, et M. de Falk dit même expressément, pour rassurer les protestants : « Il est possible que dans l'état actuel des choses tous les pasteurs protestants restent en fonctions comme inspecteurs scolaires, et cela pendant de longues années. » En réalité la loi était dirigée contre les catholiques, et, pour eux, elle n'était guère moins terrible qu'une laïcisation pure et simple. En effet, une fois l'entrée de l'école interdite au curé, l'enseignement de la religion était-il possible dans cette école ? Dans un pays mixte comme l'Allemagne, n'était-il pas à craindre que l'instituteur, libre de tout contrôle, n'enseignât à ses élèves des doctrines hérétiques ? Par conséquent, l'âme des enfants courait autant de dangers dans ces écoles que dans nos écoles neutres, et la loi du Landtag prussien, comme celle de nos députés, mérite l'appellation de loi scélérate. Ajoutons qu'une circulaire du ministre interdisait, en Prusse, l'enseignement primaire à toutes les congrégations d'hommes ou de femmes.

c) Les *droits et immunités de l'Eglise* furent, en Allemagne, violés plus ouvertement encore que chez nous. En 1871 le Kanzelparagraph détruit la liberté de la chaire chrétienne. En 1873 et 1874, par les fameuses lois de mai, l'Etat s'attaque à la discipline ecclésiastique (loi du 11 mai 1873 touchant la formation des clercs et leur nomination aux charges ecclésiastiques ; loi du 12 mai, limitant la puissance disciplinaire de l'Eglise sur les ecclésiastiques ; loi du 13 mai, limitant la puissance disciplinaire de l'Eglise sur les laïques ; loi du 20 mai 1874 sur l'administration des évêchés vacants). L'application de ces lois entraîne des atteintes à la liberté personnelle ; les évêques ne sont pas seulement blâmés, mais emprisonnés. Enfin, les traitements ecclésiastiques sont supprimés, non pas seulement par des mesures disciplinaires, mais par une loi générale (22 avril 1875), et une autre loi (20 juin) sécularise les biens de l'Eglise et pose en principe qu'ils appartiennent non à l'Eglise mais à la paroisse et que l'administration en sera répartie entre le conseil de fabrique et un conseil élu par la commune.

Ce sont bien, avouez-le, les mêmes mesures persécutrices qu'en France. Mais, direz-vous, chez nous, les persécuteurs ont eu en face d'eux un clergé engourdi par la sécurité, des catholiques divisés et des chefs pusillanimes. C'était tout le contraire en Allemagne. — Peut-être pas autant que vous le pensez. Le clergé allemand n'a pas toujours été ce qu'il est aujourd'hui. Au commencement du siècle, les évêques étaient joséphistes quand ils n'étaient pas affiliés à la franc-maçonnerie ; les prêtres, n'étant pas surveillés, conformaient leur vie à l'éducation *philosophique* qu'ils recevaient dans les universités : leur foi laissait beaucoup à désirer et leur morale plus encore. De

saints évêques avaient remédié à ces désordres, mais probablement tout n'avait pas été corrigé en un seul jour. Aussi en plus d'un endroit les curés, par ambition ou simplement par attache à leurs aises, étaient-ils opposés tout d'abord au mouvement de résistance. Et en ce qui regarde les divisions entre les catholiques, sans être aussi marquées qu'entre les catholiques français, elles existaient cependant. « On se représente souvent le centre comme une masse compacte formée d'éléments absolument homogènes. Conception tout-à-fait erronée ! Dans ce parti, il y a des divergences d'opinions très prononcées, voire même des antagonismes de race et de caste. On y trouve des démocrates et des féodaux, des particularistes et des unitaires, des prussiens et des allemands du Sud, des économistes de nuances diamétralement opposées. Comment obtenir l'harmonie avec de si nombreuses discordances ? Comment maintenir la cohésion, je veux dire la discipline, dans un corps aussi bariolé ? » (*Catholiques allemands*, p. 109.)

II. Et cependant les catholiques se sont unis, ils ont lutté et remporté la victoire. Impossible de nier le fait. – Non, mais il ne faut pas exagérer. La situation actuelle de l'Eglise d'Allemagne est encore bien loin d'être telle qu'on la désirerait. C'est ce que prouvait dernièrement, chiffres en main, une revue catholique de Munich [1]. D'abord, sous le rapport politique et civil, les catholiques ne sont nulle part sur un pied d'égalité avec les protestants. En certains Etats, comme le Brunswick et le Meklembourg, ils sont encore soumis à des lois spéciales. Dans les pays où ils sont la majorité, la Bavière et le grand-duché de Bade par exemple, les fonctionnaires et officiers de leur religion sont relativement moins nombreux que les fonctionnaires et officiers protestants. En revanche, en Prusse, où cependant ils forment une belle minorité (un tiers à peu près), ils n'occupent qu'une portion infime des fonctions publiques. Ainsi, un dixième à peine des officiers de l'armée sont catholiques. « Tous les ministres, les onze présidents supérieurs, trente-cinq sur trente-six présidents de gouvernement, tous les présidents, vice-présidents, procureurs généraux de la cour d'appel et des tribunaux de première instance sont protestants. Parmi les six ou sept cents conseillers de régence, il n'y a pas cinquante catholiques ; parmi les trois mille juges de tout degré, on n'en compte pas cent cinquante, etc., enfin, dans les Universités, les professeurs catholiques sont l'exception. » — Cette infériorité politique a amené nombre de défections. Grâce aux règlements administratifs, la plus grande partie des enfants issus de mariages mixtes sont élevés dans la religion protestante ; souvent même, à cette occasion, le conjoint catholique passe à l'hérésie. De là des pertes sérieuses. En 1867 il y avait en Allemagne vingt-quatre millions de protestants contre quatorze millions et demi de catholiques. En 1891, le nombre des protestants s'était élevé à trente-et-un millions (augmentation : *sept* millions), celui des catholiques à dix-sept millions et demi (augmentation : trois millions seulement).

Malgré ces pertes, il est incontestable que les catholiques sont sortis vainqueurs du Kulturpampf.

Sur la question des ordres religieux, leur victoire a été seulement partielle. La loi du Landtag prussien, bannissant du royaume toutes les congrégations religieuses, n'a pas été officiellement rapportée, mais, avec l'assentiment préalable du gouvernement, les religieux des divers ordres, sauf les Jésuites, purent rentrer en Prusse. Les Jésuites et les Ordres assimilés ayant été supprimés par une loi d'empire, c'était devant le Reichstag qu'il fallait porter la question. Windthorst le fit en décembre 1890. Mais alors, ce fut, dans tout le camp protestant, une clameur furieuse contre les Jésuites. Partout on répandit contre eux les brochures injurieuses et les pamphlets calomnieux. Le gouvernement se laissa influencer et déclara ne pas accepter la motion Windthorst qui, pour des raisons de tactique, fut retirée par le centre. Mais la question reste toujours là, elle fait l'objet de pourparlers entre Berlin et Rome, et il y a tout lieu d'espérer qu'on arrivera prochainement à un *modus vivendi* acceptable.

Il en est de même pour la question scolaire. Pour empêcher la déchristianisation de l'école, conséquence naturelle de la loi de Falk, Windthorst déposa, en février 1888, sur le bureau du Landtag prussien, le projet de loi suivant : « 1° Aux fonctions d'instituteurs ne peuvent être admises que des personnes contre lesquelles l'autorité de l'Eglise n'aura rien à objecter au point de vue ecclésiastique et religieux. Si un instituteur, une fois en place, laisse à désirer sous ce rapport, l'enseignement religieux devra lui être retiré. 2° L'autorité ecclésiastique seule a le droit de déterminer quels organes ont le droit d'enseigner la religion dans chaque école primaire. 3° Les prêtres chargés par l'autorité ecclésiastique de diriger l'enseignement religieux, peuvent à leur gré enseigner eux-mêmes la religion ou assister aux instructions religieuses de l'instituteur, intervenir et munir l'instituteur de prescriptions qu'il sera obligé de suivre. 4° Les autorités ecclésiastiques détermineront quels seront les livres à employer par l'instituteur et les élèves dans l'étude de la religion ; elles indiqueront les exercices religieux à pratiquer, fixeront les matières du programme de l'enseignement religieux et leur répartition pour chaque classe. »

Attaqué par tous les partis protestants, le projet de loi fut rejeté, et, par esprit de vengeance, le ministre de l'instruction publique de Gossler proposa une loi qui, sans toucher au caractère religieux de l'enseignement, monopolisait complètement au profit de l'Etat l'éducation populaire. « Dans l'école de M. de Gossler, l'Etat est

[1] Voir sur cette question un article intéressant du journal *Le Monde* (lundi 2 octobre 1892).

tout, la famille, la commune, l'Eglise, rien ou presque rien. L'Etat enseigne tout, même la religion. L'Eglise n'a qu'un droit de contrôle très restreint sur l'enseignement religieux. Elle n'a pas même le droit de *veto* en dernière instance, et c'est l'Etat qui décide si tel enseignement est conforme ou non à la doctrine catholique. Enfin, pour bien marquer le caractère dictatorial de sa loi, M. de Gossler couronnait son système en confisquant les fonds ecclésiastiques destinés aux écoles. » Dans un discours magnifique et qui fut le chant du cygne du grand orateur, Windthorst s'éleva contre le projet de loi qui fut renvoyé aux calendes grecques.

M. de Gossler démissionna et son successeur, le comte de Zedlitz, protestant mais croyant, améliora considérablement son projet de loi dans le sens chrétien. « La loi ne reconnait que l'école confessionnelle, où le maitre doit appartenir au culte de ses élèves; l'enseignement religieux est obligatoire et doit être donné par le ministre du culte ou son délégué; les autorités ecclésiastiques devront être consultées pour le choix des livres qui serviront à l'enseignement religieux; le ministre du culte fait de droit partie du conseil scolaire de la paroisse. » C'était presque la motion Windthorst. Vivement discutée, la loi nouvelle avait de grandes chances de passer quand, par un revirement inexplicable, l'empereur la fit retirer, ce qui entraîna la démission du ministre. Il est probable que c'est seulement partie remise. Du reste, en pratique, le gouvernement corrige la loi de Falk et presque partout les curés sont de nouveau inspecteurs locaux.

Sur le troisième champ de bataille, la victoire des catholiques a été complète. De toutes les lois qui avaient été forgées pour mâter le clergé, aucune peut-être ne subsiste aujourd'hui. Soit bon vouloir, soit calcul intéressé, le gouvernement lui-même a pris l'initiative de les faire abroger. En sacrifiant deux grandes personnalités, Rome a obtenu la paix. Des évêques nouveaux ont été nommés aux sièges vacants, liberté absolue a été rendue à ces évêques en ce qui regarde l'éducation et la direction de leur clergé; bien plus, l'exemption du service militaire a été accordée aux clercs (8 février 1890). Il va sans dire que les curés *supprimés* perçoivent de nouveau leur traitement (assez respectable, entre parenthèses). Sur ce dernier point même, la réparation n'a rien laissé à désirer. Le montant des traitements supprimés n'était pas allé, comme en France, grossir les fonds secrets, il avait été mis de côté et formait un capital de vingt millions. La paix faite, les catholiques réclamèrent que cet argent fût restitué aux intéressés, et, à leur défaut, aux diocèses. Le gouvernement ne dit pas non, mais traina la chose en longueur. Mis au pied du mur, il proposa de rendre, au lieu des vingt millions, une rente de sept cent mille francs à répartir entre les douze diocèses prussiens. En France nous aurions accepté avec reconnaissance, en exaltant la générosité de l'Etat. Les Allemands furent plus défiants et plus pratiques. Ils comprirent que le gouvernement ferait rentrer tôt ou tard la rente en question dans le budget des cultes, que tout au moins il resterait maître de supprimer cette allocation, si les évêques lui déplaisaient. Aussi Windthorst déclara au nom du Centre qu'il n'acceptait pas ce genre de restitution. En vain le ministre essaya-t-il d'alléguer que Rome était consentante, le Centre tint bon, il vota contre le projet de loi qui fut rejeté (juin 1890). Force fut au gouvernement de céder et de s'offrir à restituer le capital de vingt millions (on lui faisait grâce des intérêts). Chaque diocèse recevrait le montant des sommes confisquées à son clergé et à ses institutions. Sur ce total, il serait prélevé d'abord de quoi dédommager les personnes lésées, le reste serait employé par l'évêque pour les besoins généraux. Un point de détail souleva des difficultés, la composition de la commission qui devait répartir les fonds dans chaque diocèse. Enfin, tout s'arrangea, et la somme confisquée fut réellement restituée à l'Eglise (1892).

III. Pourquoi les catholiques ont-ils ainsi triomphé? C'est, ce semble, parce que leur résistance fut 1° prompte et énergique, 2° disciplinée et intelligente, 3° opiniâtre.

a) Ils résistèrent promptement et énergiquement. Quand la persécution commença, ils étaient, ainsi que leurs compatriotes, dans toute l'ivresse du triomphe; par un sentiment de patriotisme exagéré, beaucoup d'entre eux avaient travaillé ardemment à la reconstitution de l'empire sous l'hégémonie de la Prusse protestante. Et tout à coup cet empire ouvrit les hostilités contre l'Eglise, Dans le camp catholique, on ne tergiversa point, on ne chercha point à faire la part du feu : les conseils des timorés et des prudents furent écartés et on accepta la bataille.

Les chefs de l'Eglise donnèrent l'exemple du courage. On ne trouva pas, comme dit Windthorst, « de ces évêques que la peur, la faiblesse ou l'ambition rend serviles. » Plutôt que d'accepter aucune des lois qui attentaient à leur autorité, ils se firent condamner à l'amende et à la prison. Inutile de rappeler ici des noms que tout le monde connait. En voyant ses chefs payer ainsi de leur personne, le clergé ne fût pas tenté de lâcher pied. *24 prêtres* sur 6,000 acceptèrent de devenir curés d'Etat, les autres supportèrent sans trembler toutes les persécutions et même la « cure de faim » Hungerkur) par laquelle Bismarck pensait les mâter.

Non content de résister à toutes les attaques, le clergé prit l'offensive. Les lois persécutrices étaient votées par des assemblées électives (Landtag prussien ou Reichstag allemand); il voulut s'assurer dans ces assemblées une majorité favorable ou tout au moins augmenter le nombre de ses défenseurs. Et il se jeta à corps perdu dans la mêlée électorale, soutenant partout les candidatures catholiques et au besoin se mettant lui-même sur les rangs. Mais pour jouer un rôle politique

il lui fallait se rendre populaire : de là son ardeur à s'occuper de toutes les causes sociales destinées à améliorer la condition du peuple.

Les laïques se montrèrent dignes de tels pasteurs. « Nos évêques, disait Mallinckrodt en 1874, pourront être rassurés, même lorsque la violence leur aura arraché des mains la houlette pastorale. Dussent les paroisses rester sans prêtres, le peuple tout entier persévèrera dans sa fidélité à l'Eglise. » Et l'évènement donna raison à l'orateur catholique. Partout le peuple demeura attaché à ses curés et leur fournit généreusement ce qui leur était nécessaire. Partout les jeunes enfants reçurent dans leur famille l'instruction religieuse qu'ils ne trouvaient plus à l'école. Partout les catholiques signèrent à l'unanimité les protestations contre les lois oppressives. Partout enfin ils votèrent pour les candidats du centre.

Ceux-ci de leur côté firent vaillamment leur devoir. Parmi eux point de défaillances ou de compromissions. Pour être inutiles, leurs protestations n'en étaient pas moins énergiques ; ils n'abandonnèrent le terrain que pied à pied. Vaincus en apparence et écrasés par la majorité, ils ne rendirent jamais les armes, et cette énergie indomptable force à l'admiration même ceux qui, de tout leur cœur, détestent les Allemands.

b) Dans une bataille, il est bon d'avoir des soldats courageux, mais cela ne suffit pas ; s'il leur manque une direction intelligente, si la discipline leur fait défaut, la victoire devient bien problématique. L'armée catholique en Allemagne était bien dirigée et bien disciplinée. L'accord régnait entre les évêques. « Chaque année ils se réunissaient dans l'antique ville de Fulda sur le tombeau de saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne. Là, ils délibéraient pendant plusieurs jours dans le plus profond secret. Ils n'apportaient peut-être pas tous les mêmes idées. Il était permis d'avoir ses vues particulières qu'on tâchait de faire triompher. Mais lorsque la conférence était terminée, toutes les divergences d'opinion avaient disparu. L'entente était complète. »

Etant d'accord, ils pouvaient imprimer à leurs soldats une direction uniforme. Personne ne pensa à se soustraire à cette direction, les chefs moins que les autres. Ils voulaient au contraire, selon l'expression de l'un d'eux, que les évêques fussent le centre d'action de la résistance catholique, que le parti se groupât étroitement autour des évêques et de *tous les évêques*. De là « entre les prélats et les chefs du centre, un échange non interrompu d'idées, une sorte d'endosmose et d'exosmose politique et religieuse qui maintenait le parfait équilibre dans l'Eglise enseignante et dans l'Eglise enseignée. »

Dans les rangs des députés régnait une stricte discipline. Chaque membre savait renoncer à ses opinions et à ses préférences personnelles pour agir de concert avec les autres. C'est ainsi que même ceux qui, comme Windthorst, restaient attachés de cœur aux souverains dépossédés, acceptèrent sans réserve l'empire et se montrèrent strictement *loyalistes*. Leur devise commune était : *Pour la vérité, le droit, la liberté*. Quiconque voulait lutter pour cette cause sacrée était leur homme. Et ils ne se montraient pas exclusifs. Les protestants sincères étaient admis dans leurs rangs ; ainsi pour remplacer Mgr de Ketteler démissionnaire, ils n'hésitèrent pas à soutenir la candidature d'un avocat protestant qui acceptait le même programme. En revanche, une chose était rigoureusement exigée des membres : une vie publique et privée irréprochable. Ils auraient exclu de leur groupe un député qui, en acceptant un duel, aurait ouvertement contrevenu à une loi de l'Eglise. Il y a plus. « Un de leurs orateurs les plus brillants fut impliqué dans une de ces aventures banales qui courent les rues de Paris, et dont notre scepticisme catholique sourit avec trop d'indulgence. Il était jeune, il y avait des circonstances atténuantes qui eussent fléchi nos plus rigides censeurs mondains. Ailleurs on eut fermé les yeux ; le centre n'eut pas cette faiblesse. On fit comprendre au coupable qu'il avait à disparaître de la scène politique. Il donna sa démission sans éclat et sans récriminations, et les électeurs, pour bien souligner l'affirmation de leurs principes moraux, nommèrent un prêtre à sa place. »

Ce qui rendait la discipline facile dans cette phalange, c'est qu'elle avait à sa tête de grands chefs, dont la valeur n'était pas contestée ni l'autorité discutée ; des hommes qui à la hauteur des vues et à l'ardeur des sentiments joignaient une connaissance approfondie des affaires publiques et une science parfaite de la tactique parlementaire. Malheureusement ces hommes ont disparu, ils n'ont pas été remplacés et aujourd'hui la division paraît vouloir se mettre dans les rangs du centre si Dieu ne suscite pas bientôt un autre Windthorst pour y rétablir l'union et la discipline.

c) L'entêtement des Allemands est proverbial, mais il a quelquefois du bon. Ainsi dans le cas présent, si les catholiques n'avaient pas été entêtés, ils n'auraient pas remporté la victoire. Pendant dix ans leur résistance fut inutile. Toutes les mesures qu'ils attaquaient furent votées à une grande majorité ! En 1880, le gouvernement commença à se relâcher de sa rigueur, mais c'était pure politique. Il voulait obtenir beaucoup en donnant très peu. Il y avait alors un grand danger à courir pour le centre. S'il s'était laissé séduire par quelques concessions de détail et avait déposé les armes, il perdait tous les avantages de sa lutte énergique. Et cependant Rome le poussait un peu dans cette voie. Mais les catholiques ne furent pas dupes des fourberies Bismarckiennes. Ils connaissaient leur ennemi, mieux peut-être que les diplomates du Vatican, et savaient que pour s'accorder avec lui il fallait avant tout rester fort et redoutable. C'est ce qu'ils firent. Sourds à des conseils qui leur venaient pourtant de haut, ils rejetèrent toutes les demi-mesures et

les cotes mal taillées, et ainsi ils amenèrent peu à peu le gouvernement à céder sur presque tous les points (par exemple, en ce qui regarde la loi scolaire et la restitution des traitements confisqués).

IV. Nous arrivons maintenant à la question la plus délicate. Ces moyens d'action qui ont donné la victoire aux catholiques allemands sont-ils pratiques en France ? Personne n'en sait rien et pour une bonne raison, c'est que jusqu'ici on ne les a pas employés. Je n'étonnerai personne en disant que notre résistance aux lois persécutrices n'a été ni énergique, ni disciplinée, ni obstinée. Elle n'a pas été énergique : c'est le parti de la prudence et de la circonspection qui a prévalu. On n'a pas voulu engager de combat décisif, parce que l'issue aurait pu être fatale, et on a battu en retraite. Il y a des retraites célèbres, témoins Xénophon, Chevert et Moreau, mais il y en a d'autres qui ressemblent terriblement à une déroute ; nous en avons vu de ce genre, hélas, en 1870. En tout cas, pour aboutir à une victoire, une retraite doit être suivie d'un retour offensif. La discipline nous a manqué autant et plus que l'énergie. On est bien obligé de constater, *historico modo,* que l'unité d'action n'a existé à aucun moment entre les évêques français. Chacun d'eux s'est montré plus ou moins intransigeant ou conciliant suivant son caractère. Notre législation ne leur permettait pas de se réunir pour mettre en commun leurs idées. Et d'ailleurs à quoi bon ? Est-ce que, parmi nos sénateurs, nos députés ou journalistes catholiques, beaucoup étaient disposés à suivre la ligne de conduite indiquée par leurs évêques ? Aussi qu'est-il arrivé ? Chacun fait le coup de feu pour son compte ; il y a eu des actions d'éclat individuelles plus ou moins brillantes, mais stériles comme résultat. La persévérance n'est pas une qualité de l'esprit français ; si nous ne pouvons enlever l'obstacle de vive force, il est à craindre que nous ne tombions dans le découragement. C'est ce qui est arrivé aux catholiques. Les lois *scélérates* ont soulevé des protestations violentes, et les protestations sont devenues bien platoniques, et les lois restent debout. On les attaque encore en paroles, mais dans le fond de son cœur on s'y *résigne* et on les *accepte* comme un fait accompli et on avise seulement aux moyens d'en souffrir le moins possible.

Mais, direz-vous, inutile de récriminer. Ce qui est fait est fait. Laissons-là le passé, et occupons-nous du présent et de l'avenir. Est-ce que nous ne pouvons pas, aujourd'hui, imiter la conduite des Allemands ? lutter comme eux et vaincre comme eux ?

Il ne faut désespérer de rien. Mais, à notre avis, les difficultés à surmonter sont bien grandes.

D'abord, pouvons-nous engager une lutte sérieuse contre le parti maçonnique ? Nous avons abandonné l'une après l'autre toutes nos positions ; où en retrouver une assez forte pour nous permettre de ne plus reculer et de faire face à l'ennemi ? Le Pape nous en a bien indiqué une. Il nous faut combattre les lois scolaires et militaire. Soit, mais cette lutte, chacun l'entend à sa façon. Ceux-ci veulent détruire complètement les lois de malheur ; ceux-là prétendent seulement les modifier et les rendre moins odieuses ; d'autres se contentent de moins encore : de vagues paroles de conciliation, une application plus ou moins bienveillante de la loi, les satisfont complètement. Dans ces conditions, peut-il y avoir une résistance sérieuse ? Et puis, est-il possible au clergé de se mettre à la tête du mouvement, de se jeter dans la politique, de faire les élections et de s'introduire dans les assemblées législatives ? Plusieurs de ses membres ont tenté de le faire, leur courage est digne d'admiration, mais leurs succès, jusqu'à présent, ont été médiocres. En pourrait-il être autrement, puisque ces prêtres étaient peu encouragés par leurs supérieurs, nullement soutenus par les classes aisées, et, au fond, vus d'un œil défiant par les classes populaires ? Pour faire cesser cette défiance, le meilleur moyen pour le prêtre serait de s'occuper des *œuvres* qui assurent le bien matériel des petits en même temps que leur bien spirituel. Mais ici encore des obstacles nombreux surgissent. Si l'on veut mener à bien ces œuvres, il faut du temps, de l'argent, l'expérience des affaires et beaucoup de sens pratique. Le temps, on peut le trouver ; l'argent, nous n'en avons point et peu nombreuses sont les bourses où nous pourrons puiser ; les deux dernières qualités manquent totalement à la plupart d'entre nous. Nos confrères d'Allemagne étaient mieux préparés : d'abord leur formation cléricale était plus pratique que la nôtre ; de plus, vivant au milieu de leurs fidèles, conversant familièrement avec eux et n'étant pas, comme nous, condamnés par les mœurs à un isolement complet, ils n'avaient pas à lutter contre la défiance du peuple.

Faut-il donc nous croiser les bras et attendre patiemment la fin ? Non, mais faire de notre mieux le peu que les circonstances nous permettent, combattre surtout sans relâche, dans notre modeste sphère, contre les mauvaises doctrines et détruire peu à peu, dans l'esprit des gens du peuple, les préjugés qui les éloignent du prêtre. Agissons aussi avec courage et constance, sans nous laisser rebuter par l'insuccès, et souhaitons de voir luire bientôt le jour où les conseils du Pape seront écoutés, où tous les catholiques de France, oubliant leurs dissensions présentes, s'uniront sous la conduite de leurs chefs naturels, pour marcher victorieusement à la conquête de leurs droits et de leurs libertés.

LITURGIE

Q. — 1° Toutes les messes de la semaine de Pâques sont propres dans le missel, mais non dans le *Graduel.* Les trois derniers jours, lorsque la messe est chantée ces jours-là, quelle messe doit-on chanter au lutrin ?

2° Lorsque le missel et le graduel ne désignent pas

la même messe du *Commun*, v. g., le 10 fév., fête de sainte Scolastique, que faire ?

3° C'est une coutume très générale de bénir le pain avant le *Lavabo*. Le célébrant peut-il se conformer à cette coutume, quelle que soit la couleur des ornements ?

4° Peut-il aussi bénir et indulgencier par un signe de croix, s'il en a le pouvoir, comme directeur de la Propagation de la foi, les chapelets ordinaires de dévotion qu'on lui présente ?

5° Le célébrant peut-il supprimer les prières prescrites lorsque la messe est basse, a été longue, messe du prône, et qu'elle est suivie de la bénédiction du très Saint-Sacrement ?

6° A la procession de la Chandeleur et du dimanche des Rameaux, peut-on se dispenser de chanter et se contenter de lire ce qui est marqué dans le processional, parce que les chantres font défaut et pour abréger ?

7° Suffit-il, lorsque la fabrique est pauvre, de mettre au cierge pascal, qui a déjà servi, un bout neuf ? Faut-il que les trois trous soient dans le bout neuf ? Et les trois grains d'encens, est-il absolument nécessaire qu'ils n'aient pas servi ?

8° Combien de temps les cierges du roseau triangulaire doivent-ils rester allumés ?

9° La prostration du célébrant avant la messe du samedi saint est-elle de rigueur ?

10° Les enfants de chœur peuvent-ils prendre leur soutane rouge pour un enterrement ?

R. — Ad I. Tous les Graduels que nous connaissons contiennent les messes propres de la semaine de Pâques. On peut facilement s'en procurer

Ad II. Le 10 février, il faut chanter la messe *Dilexisti*, du commun.

Ad III. Quand on bénit le pain pendant la messe, on garde les ornements que l'on a. C'est la pratique générale.

Ad IV. Oui.

Ad V. Nous pensons qu'on doit supprimer ces prières lorsque la messe est suivie immédiatement de la bénédiction du très Saint-Sacrement, parce qu'alors il y a chant.

Ad VI. Dans les petites églises, le *Memoriale Rituum* suppose qu'on ne chante pas, mais qu'on récite simplement les antiennes :

« Celebrans incipit recitare *Antiphonam Adorna,* » etc.

Ad VII. Ce cas n'a jamais été décidé par les décrets ni par les liturgistes.

Ad VIII. Le cierge pascal et les trois cierges du roseau triangulaire restent allumés pendant tout l'office, même pendant la messe et les vêpres. Aussitôt que le célébrant a rapporté le ciboire de l'autel, on les éteint.

« Interim per clericos extinguuntur cerei altaris ; item tres candelæ in cuspide arundinis, quæ amplius non accenduntur, et arundo ipsa amovetur omnino ; item extinguitur cereus paschalis, » etc. *(Memoriale Rituum)*.

Ad IX. Non, la prostration du célébrant avant la messe du samedi saint n'est pas de rigueur dans les petites églises. Le *Memoriale Rituum* porte que le célébrant s'agenouille ainsi que tous les autres, et qu'il récite les litanies sur le missel placé devant lui sur un escabeau.

Mais il en est autrement dans les grandes églises. Le célébrant se prosterne devant l'autel avec les ministres sacrés pendant le chant des litanies. Le missel est formel.

Ad X. Rien n'est décidé sur ce point.

Q. — Nous serions reconnaissants à l'*Ami du Clergé* s'il voulait trancher une difficulté qui s'est élevée dans notre communauté à l'occasion d'une rubrique qui dit que lorsqu'à la fin de la messe on lit un évangile autre que celui de saint Jean, il faut fermer le livre de droite à gauche, de manière que le dos du missel soit tourné du côté de l'autel ; puis un contradicteur est venu avec une autre rubrique qui dit tout le contraire, qu'il faut fermer le missel de gauche à droite, de manière que le dos du livre soit tourné du dehors de l'autel. Qui de ces deux rubricistes a raison ?

R. — Rien n'est décidé sur ce point, soit par les rubriques, soit par les décrets. La rubrique se contente de dire *claudit librum*, sans déterminer de quel côté on tourne la tranche du livre. Voilà pourquoi les liturgistes sont en désaccord. On peut donc suivre l'une ou l'autre opinion.

Nous pensons que la pratique la plus suivie et la plus recommandée consiste à fermer le livre avec la main droite ; de sorte que les premières pages du missel se trouvent en dessous. Cette manière de fermer le livre semble aussi la plus commode et la plus naturelle.

Ce que nous disons est applicable, non seulement au cas où on lit un évangile autre que celui de saint Jean, mais encore lorsqu'on ferme le livre après la postcommunion.

Q. — 1° Il y a quelques mois j'allais à une paroisse voisine privée de pasteur. Le curé nommé à cette paroisse était malade un peu avant Pâques ; je pensais que son arrivée dans sa cure aurait lieu après Pâques et qu'alors il se chargerait de renouveler les saintes huiles. Or voilà qu'un malade a besoin de recevoir l'extrême-onction. Je me hâte de prendre dans cette paroisse, avec hésitation il est vrai, les saintes huiles de l'année précédente pour donner les derniers sacrements au malade.

Pouvais-je faire cela ? Le sacrement de l'extrême-onction a-t-il été valide ? Un mois ne s'était pas écoulé depuis la fête de Pâques, quand je fus obligé d'accomplir cette fonction.

2° L'usage est de nos jours malheureusement d'attendre plusieurs semaines, un mois, pour baptiser un enfant. On attend soit le parrain, soit le père de l'enfant, qui est en voyage. Pendant ce temps, la mère de l'enfant non baptisé doit-elle, peut-elle venir à l'église recevoir la bénédiction du prêtre ? Pèche-t-elle si elle manque plusieurs fois la messe le dimanche, et doit-elle attendre que son enfant soit baptisé pour venir à l'église recevoir la bénédiction ? En un mot, quelle doit être la conduite de la mère de l'enfant pour mettre sa conscience à l'abri de tout reproche ?

R. — Ad I. Le sacrement était valide.

Ad II. Vous avez bien raison de condamner l'usage malheureux d'attendre plusieurs semaines, un mois pour baptiser un enfant.

La mère de l'enfant doit faire tout son possible pour que l'enfant soit baptisé peu après sa naissance. D'après l'opinion la plus probable, il y a péché mortel à attendre une douzaine de jours.

Le curé doit rappeler cette obligation aux parents.

Toutefois il n'existe pas de loi générale de l'Eglise qui interdise à la mère de venir recevoir la bénédiction des relevailles avant le baptême de son enfant. Et un curé ne pourrait la refuser, à moins qu'il n'y soit autorisé par un règlement diocésain ou une coutume légitime.

JURISPRUDENCE

CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

Q. — Je vous prierais d'être assez obligeant pour trancher une difficulté qui s'élève dans ma paroisse à l'égard d'un banc d'église.

Il y a comme 3 ou quatre ans. le plus beau banc de notre église est devenu vacant, faute d'acquéreurs ; cependant on a fini par le mettre aux enchères, et il a été adjugé à la vieille châtelaine de l'endroit, qui l'a payé 100 fr. comptant. Mais cette dernière, il y a environ 3 à quatre mois, a vendu son château, sauf quelques terres qu'elle s'est réservées, à une famille riche qui prétend que le banc en question a dû être compris dans la vente de la maison et, par conséquent, qu'elle peut s'en mettre en possession. La chatelaine ne veut pas céder ce banc tant qu'elle aura des propriétés attenant au château. D'après cet exposé, qui est-ce qui a raison ? Est-ce la châtelaine ou les nouveaux propriétaires du château?

R. — D'après la teneur de la lettre ci-dessus, la concession du dit banc à perpétuité était nulle et de nulle valeur ; car elle ne réunit pas les conditions exigées par l'article 72 du décret du 30 décembre 1809. Par conséquent, la concessionnaire n'a pas qualité pour retenir perpétuellement la jouissance du dit banc, surtout ayant abandonné la paroisse.

Mais, en supposant que la concession à elle faite fût légale, elle ne pourrait transmettre la jouissance de son banc qu'à ses enfants et descendants. D'après un arrêté du ministre des cultes en date du 21 octobre 1831, les fabriques ne sont autorisées à faire une concession de banc dans l'église à une personne qui a obtenu ce privilège pour elle et sa famille, tant qu'elle existera, qu'à la charge, par les concessionnaires, de ne pouvoir céder ni transporter à qui que ce soit la jouissance du dit banc.

Telle est également l'interprétation du mot *famille*, qui se trouve dans l'article 72 du décret de 1809. En supposant que la châtelaine fut légalement concessionnaire, elle ne pourrait donc pas céder son droit à l'acheteur de son château. Mais cette hypothèse étant fausse, il y a double motif pour que la fabrique puisse disposer du banc à son gré.

Q. — 1° Au n° 37 de la présente année (*Ami du Clergé*, p. 591) vous dites que la fabrique peut prendre avec le curé un abonnement pour la fourniture de certains objets tels que : pain, vin, huile, etc. Jusqu'ici nous avons agi différemment ; pouvons-nous donc introduire dans ma paroisse l'usage qui existe ailleurs et qui aurait l'avantage de simplifier la comptabilité ?

2° Dans ce cas, quelle modification faudrait-il apporter au budget ?

3° Tout ce qui devait être fourni par le curé devrait-il figurer en bloc, sous un même titre ? Faudrait-il faire mention sur le budget, à la colonne des observations, par exemple, de l'accord intervenu entre la fabrique et le curé ? Cet accord devrait-il être écrit, et quelle forme lui donner ? Tous ces détails me paraissent nécessaires, pour ne rien faire d'illégal.

4° Cet accord n'existant pas pour le budget qui sera exécutoire en 1894, comment faire pour y suppléer maintenant ?

5° Vous parlez, au n° 37 de l'*Ami du Clergé*, de la nécessité du registre journal et du registre à souche, pour les mandats ; ces deux ne suffisent-ils pas ? Dans les petites paroisses, le registre sommier, pour l'inscription des titres, paraît inutile, le registre à quittance aussi, attendu qu'il ne rentre dans la caisse que l'argent des chaises ; veuillez me donner votre avis. Un modèle de budget et de comptes rendrait de grands services, j'entends budget et comptes remplis comme appartenant à la paroisse de X... ; il y en a qui font des confusions et qui dressent mal le budget et le compte, faute d'usage.

R. — Ad 1 et 2. Quant à nous, nous ne voyons aucun inconvénient à établir cet usage qui existe dans un nombre très considérable de paroisses, et qui n'implique aucun changement substantiel dans la rédaction du budget. Seulement, — cela va de soi, — le curé ne peut pas agir tout seul dans cette circonstance. Il faut qu'il soit pris une délibération par le Conseil de fabrique.

Ad 3. Non ; si l'on désignait en bloc les objets à fournir par le curé, on sortirait manifestement, non seulement de la lettre des règlements, mais aussi de leur esprit. Il faut donc laisser subsister la nomenclature de ces objets, telle qu'on la fait généralement dans la colonne des dépenses, en groupant ces objets à la suite l'un de l'autre ; on les réunit ensuite par une accolade, vers le milieu de laquelle, sur la colonne des observations, on met ces mots : *Par abonnement avec M. le curé*. L'accord intervenu entre la fabrique et le curé n'a pas besoin d'être consigné dans le cahier des délibérations. Sa désignation sur le budget est suffisante.

Ad 4. Avec l'autorisation de l'évêque, on peut introduire cet usage pour 1894.

Ad 5. Les deux registres susdits sont suffisants pour les petites paroisses.

Q. — Quelle est la distance légale qui doit exister entre les cimetières et les écoles ? Cette distance est-elle absolue et de condition *sine qua non* ?

R. — Dans une instruction spéciale du 28 juillet 1882, le conseil supérieur de l'instruction publique pose comme règle que les locaux scolaires doivent être au moins à 100 mètres des cimetières. C'est vrai. Cependant, il n'applique pas toujours rigoureusement cette règle aux écoles privées.

Nous en avons un certain nombre de preuves. Ainsi, dans une affaire de Corrèze, le conseil supérieur déclare, à la date du 29 décembre 1883, que

la distance de 80 mètres entre le local de la future école libre et le cimetière est suffisante.

Dans l'affaire d'Aly, école Lacépède, le conseil, à la date du 6 janvier 1887, lève l'opposition à une école séparée seulement du cimetière par une rue et une petite cour, en considérant que les infiltrations du cimetière, à supposer qu'il s'en produise malgré la nature du sol, n'ont pas leur écoulement vers l'école, mais suivent la pente rapide de la rue ; que la commune de Lacépède ayant trois cimetières pour une population de 656 habitants, les inhumations sont peu fréquentes dans chacun d'eux ; que le local choisi par la déclarante a été, ainsi que la maison contiguë, occupé de longues années par l'école communale des filles et n'a pas été abandonné pour cause d'insalubrité, et que, par conséquent, la proximité du cimetière ne peut pas être présentée comme un obstacle à l'ouverture de l'école libre ; qu'enfin les prescriptions ministérielles relatives à la distance où les maisons d'école doivent être des cimetières ne s'appliquent pas expressément aux écoles libres.

A la date du 29 juillet 1887, une décision analogue et pour des motifs quasi identiques, est donnée par le même conseil.

Dans une autre décision *(21 juillet 1888)*, il est déclaré que « le local proposé, malgré le voisinage du cimetière, offre des conditions suffisantes de salubrité. »

Par contre, à la date du 28 décembre 1888, le conseil décide (école de Verteuil) qu'en raison du voisinage du cimetière, l'école serait dans des conditions contraires à la salubrité du personnel et des enfants qui l'occuperaient.

Autre décision dans le même sens, le 23 juillet 1889. Cette fois, il y a danger évident provenant des eaux pluviales et souterraines qui arrivent au terrain du pensionnat, après avoir passé par le cimetière.

On voit que le bon conseil trouve avec un rare bonheur, sur le même sujet, des raisons pour et des raisons contre. Que faut-il conclure ?

Il faut conclure, — nous nous adressons bien entendu aux écoles libres et surtout aux écoles chrétiennes, — qu'il faut s'en tenir à la distance réglementaire qui est de 100 mètres, et ne point compter sur la bienveillance et sur l'impartialité du conseil supérieur de l'instruction publique. Un excès de confiance amènerait les plus pénibles déceptions. Nous conseillons tout au moins, si on a un terrain à choisir qui ne serait pas absolument dans les conditions, de soumettre le cas aux juges officiels, avant de prendre la truelle.

Q. — Le décret du 27 mars 1893, sur la comptabilité des fabriques, porte que les comptables des fabriques sont soumis aux mêmes obligations que les comptables des hospices et bureaux de bienfaisance. C'est très bien pour ceux qui connaissent les obligations auxquelles sont soumis ces derniers comptables ; mais j'avoue que pour ma part, je les ignore complètement et peut-être ne suis-je pas le seul parmi les curés de France. Vous me rendriez donc service, Monsieur le Directeur, en indiquant dans l'*Ami du Clergé*, les obligations visées par le décret du 27 mars.

Ne pourriez-vous pas en particulier reproduire *in extenso* le fameux arrêté consulaire du 19 vendémiaire, an XII, auquel on nous renvoie?

R. — Voici une question très compliquée et que nous n'avons pas la prétention de résoudre en une seule fois. La chose, au reste, serait matériellement impossible. Contentons-nous pour aujourd'hui de quelques notes générales :

1° La comptabilité publique a pour but d'apporter, dans les deniers publics, l'ordre et l'économie qui sont les conditions essentielles d'une bonne administration. La fidélité dans la description des opérations accomplies, la clarté des pièces justificatives, la permanence des contrôles et la sincérité des résultats publiés par le gouvernement, motivent la confiance publique et contribuent à la puissance et à la prospérité du pays ;

2° Les règles de la comptabilité publique embrassent : l'assiette et le recouvrement des impôts (des *tarifs*, quand il s'agit des fabriques), et autres branches des revenus ; l'autorisation, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement des dépenses ; la tenue des écritures au moyen desquelles les opérations sont journellement décrites et méthodiquement justifiées, conformément aux prévisions ou autorisations des budgets ; en un mot, tout ce qui prépare, facilite et assure la reddition des comptes individuels des comptables et des ordonnateurs, et permet ainsi au gouvernement de mettre sous les yeux du public la situation financière de chaque année par la publication du compte général de l'administration des finances. L'ordre résulte de la stricte application de ces règles ;

3° L'économie est la conséquence du bon ordre qui, en assurant le recouvrement des revenus aux époques déterminées par les lois, en prévenant les déficits et non-valeurs qui résulteraient de l'impéritie ou de la négligence des agents et en maintenant les dépenses dans les limites des crédits autorisés, donne les moyens de régler, selon les besoins, le mouvement des fonds sur tous les points du territoire, et permet au législateur d'établir l'harmonie nécessaire entre les ressources et les dépenses de l'Etat (des fabriques ou autres établissements publics) ;

4° Les principaux documents qui ont inauguré ou complété le système de la comptabilité publique sont : l'ordonnance du 14 septembre 1822 ; l'ordonnance du 10 décembre 1823 ; l'ordonnance du 9 juillet 1826 ; l'ordonnance du 31 mai 1858 ; et enfin le décret du 31 mai 1862.

Un mot maintenant des dispositions générales applicables aux divers services soit de l'Etat, soit des établissements publics, parmi lesquels comptent désormais les fabriques :

1° On appelle deniers publics les deniers de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics ou de bienfaisance aux-